

Expéri-
mentation
de l'orge
à deux
rangs.

364. Dans le but de créer un marché en Angleterre, des expérimentations ont été faites à la Ferme Centrale Expérimentale afin de s'assurer si l'orge à deux rangs pouvait être cultivé avec succès en Canada, quelles variétés conviendraient mieux et quels districts donneraient probablement les meilleurs résultats. Des échantillons furent distribués dans toutes les parties de la Puissance. L'espace à notre disposition ne nous permet pas de donner en détail le résultat des diverses expérimentations, mais il est évident que même lorsque la température ne serait pas favorable à la production de l'orge, il y a une vaste étendue sur laquelle l'orge peut être cultivé avec profit, et comme, pour trouver facilement un débouché, il est absolument nécessaire que cette espèce d'orge soit sans mélange, le gouvernement acheta au printemps de 1890, 10,000 minots d'orge "Carter's Prize Prolifique" pour distribuer parmi les cultivateurs par sacs de deux minots, au prix d'achat. † Ce système a été adopté par le Danemark en 1883, et ce pays exporte maintenant deux ou trois millions de minots à la Grande-Bretagne annuellement. Des expérimentations furent aussi faites à la Nouvelle-Ecosse, en 1889, sous les auspices du secrétaire provincial et certaines quantités d'orge "Sharpe's Imperial Chevalier" (à deux rangs) et de l'orge à six rangs d'Ontario furent distribuées parmi les cultivateurs. La température n'a pas été favorable dans quelques endroits à la production de l'orge anglais qui prend plus de temps pour mûrir. Ces expérimentations seront sans doute continuées cette année.

Récolte
d'orge du
Canada,

365. La quantité d'orge récoltée en Canada est d'environ 28,000,000 de minots. La plus grande partie est de l'espèce connue sous le nom d'orge à six rangs. Le principal débouché pour ce produit a jusqu'à présent été les États-Unis, l'orge canadien étant très employé par les malteurs américains et de

* Voir Bulletin n° 6, de la Ferme Expérimentale Centrale.

† Douze jours après l'émission de la circulaire annonçant ce fait, des demandes dont la valeur s'élevait à au-delà de 6,000 étaient entre les mains du directeur des Fermes.